

**Conseil départemental
de l'Eure**

**Extrait du procès-verbal
des délibérations**

Rapport N° 2022-S06-1-2

Réunion du 24 juin 2022

Objet : Compte administratif du budget principal 2021

Commission : 1ère Commission (finances, affaires générales, SDIS, dialogue social)

Direction : Direction des finances, du conseil en gestion et de la performance

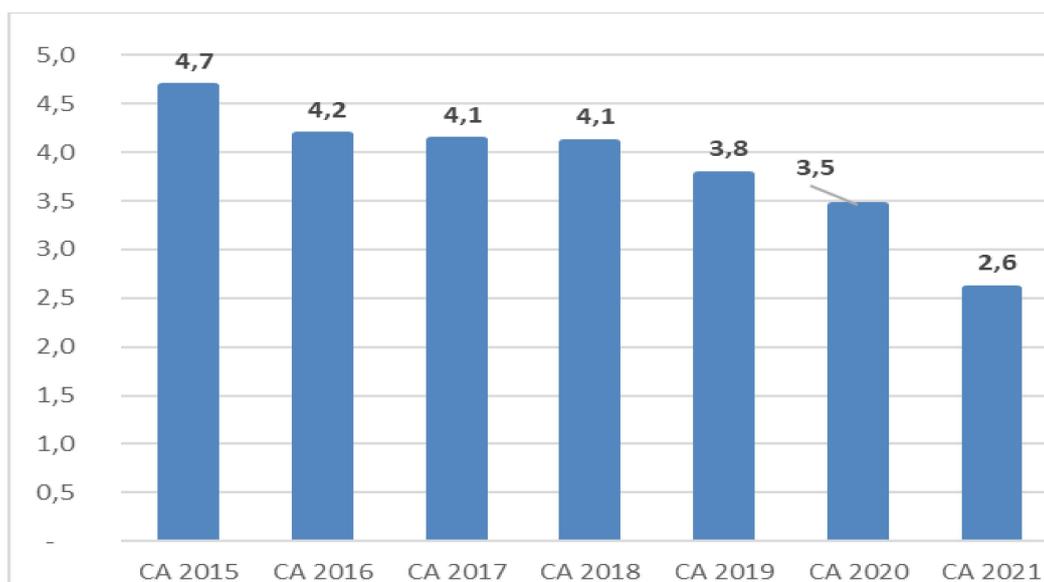
Résumé : Le présent rapport a pour objet de vous présenter les résultats du compte administratif 2021 du budget principal.

Le compte administratif a un triple objet qui le constitue en moment essentiel de la vie de notre département :

- il permet d'apprécier l'exécution budgétaire, et à travers elle, les actions conduites au cours de l'exercice ;
- il permet de dresser un bilan de la situation financière du Département au 31 décembre de l'année précédente ;
- il conduit à constater un résultat comptable, et donc à apprécier la stratégie de mobilisation d'emprunt de l'exercice écoulé.

L'année 2021 a été marquée par trois faits saillants :

- une augmentation de l'épargne, aussi bien de l'épargne brute à hauteur de 39,1 % que de l'épargne nette à hauteur de 67,9 % ;
- une hausse de 21,3 % de dépenses réelles d'investissement, notamment du fait de l'effort réalisé au profit des collèges ;
- une maîtrise de l'endettement préservant la capacité d'endettement à un niveau historiquement bas (2,6 années contre une moyenne des départements située à 4,5 années) dont l'évolution est retracée ci-dessous :



Ces trois éléments traduisent la situation financière saine du Département.

Au-delà de tout futur dispositif législatif d'encadrement des dépenses locales, la bonne gestion des deniers départementaux représente une exigence forte de notre engagement auprès des Eurois. C'est au nom de celle-ci que, dès 2015, une stratégie financière ambitieuse et responsable a été déployée, dont le compte administratif 2021 représente une nouvelle concrétisation.

Depuis 2015, le Département a effectué tous les efforts nécessaires pour disposer des capacités de résistance qui lui permettent de faire face aux conséquences économiques et financières de la crise sanitaire actuelle et de mettre en place une politique contracyclique pour les endiguer.

Ainsi, si le confinement a conduit à la suspension d'un certain nombre de chantiers, le Département est aujourd'hui encore au rendez-vous de la relance.

Par ailleurs, le sérieux de la gestion garantit les marges de manœuvre de la collectivité permettant de répondre aux engagements pris au bénéfice des eurois.

Ainsi, en 2021, le Département a, à la fois, :

- augmenté l'épargne, avec une hausse de 39,1 % de l'épargne brute et de 67,9 % de l'épargne nette ;
- accru son effort d'investissement (hors dette) de plus de 37 M€, soit 32 %.

Dès lors, la bonne gestion que traduisent les comptes de l'exercice 2021 représente une double sécurité :

- une sécurité quant à la capacité de la collectivité à mener à bien les programmes pluriannuels d'investissement au cours des années à venir ;
- une sécurité quant à la capacité financière du Département à mettre en œuvre une politique contracyclique pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire actuelle.

I- **Une année 2021 encore marquée par la crise sanitaire pourtant une forte hausse de l'épargne qui permet de financer l'augmentation de l'investissement**

A) **La section de fonctionnement : la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré la crise sanitaire et un réel dynamisme des recettes**

1- ***Des recettes réelles de fonctionnement en hausse grâce au dynamisme de la fiscalité directe et indirecte***

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 571,10 M€ en 2021 contre 526,16 M€ en 2020. Par rapport à 2020, elles ont augmenté de 8,5 %. Cela s'explique principalement par des recettes de fiscalité directe et indirecte dynamiques.

Ainsi, l'année 2021 a été marquée par un montant de droits de mutation à titre onéreux exceptionnel. Il s'est élevé à 108,02 M€ contre 83, 81 M€ en 2020, soit une augmentation de 29 %.

Il convient ici de souligner la singularité de cette année 2021 marquée par la poursuite de la dynamique des acquisitions immobilières sur notre territoire.

Les évolutions des recettes réelles de fonctionnement sont synthétisées ci-dessous :

M€	CA 2020	CA 2021	Evol 20/21
Fiscalité directe (sous-total)	154,55	40,76	-73,6%
Fiscalité indirecte (sous-total)	198,89	343,00	72,5%
Fiscalité (total)	353,45	383,75	8,6%
Péréquation	20,44	18,91	-7,5%
Dotations de l'Etat	93,90	93,50	-0,4%
Recettes sociales	43,29	43,87	1,3%
Autres	15,09	31,07	105,9%
Total	526,16	571,10	8,5%

Pour chaque composante des recettes réelles de fonctionnement, des éléments plus détaillés expliquent les motifs de variation.

Fiscalité directe

Nature de la recette en M€	CA 2020	CA 2021	Evol 20/21
Taxe foncière sur les propriétés bâties (en 2021, rôles supplémentaires)	116,34	0,42	-100%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	31,42	33,38	6%
Impositions forfaitaires des entreprises de réseaux	0,83	0,99	20%
Fonds national de garantie individuelle de ressources	5,97	5,97	0%
Sous-total	154,55	40,76	-74%

Les recettes de fiscalité directe se sont élevées à 40,76 M€ en 2021 contre 154,55 M€ en 2020, soit une

baisse de 74 % du fait du remplacement de la taxe foncière (fiscalité directe) par une fraction de TVA (fiscalité indirecte).

De manière résiduelle, le Département a perçu des rôles supplémentaires à hauteur de 0,42 M€. Du fait des règles de prescription fiscale, cette ressource supplémentaire ne sera plus perçue par le Département.

Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) s'est établi à 33,38 M€ en 2021 contre 31,42 M€ M€ en 2020, soit en augmentation de 6 %. Cette hausse s'explique par le fait que le calcul de la CVAE N s'effectue sur les données de N-2 et fluctue également selon la politique des entreprises de modulation des acomptes de la CVAE payée.

Dans le même sens, les impositions forfaitaires des entreprises de réseaux (IFER) sont, également, en augmentation en 2021 (0,99 M€ contre 0,83 M en 2020).

Le montant au titre du fonds de garantie individuelle de ressources (FNGIR), mis en place suite à la réforme de la taxe professionnelle, est figé. Il s'est donc logiquement élevé à 5,97 M€ comme en 2020.

Fiscalité indirecte

Nature de la recette en M€	CA 2020	CA 2021	Evol 20/21
Droits de mutation à titre onéreux	83,81	108,02	29%
Fraction compensatoire de TVA au titre du transfert de TF		116,85	
Fraction complémentaire de TVA		3,29	
Taxe spéciale sur les conventions d'assurance	60,63	60,09	-1%
Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques	41,45	41,82	1%
Taxe d'aménagement	4,51	5,69	26%
Taxe sur la consommation finale d'électricité	8,49	7,24	-15%
Sous-total	198,89	343,00	72%

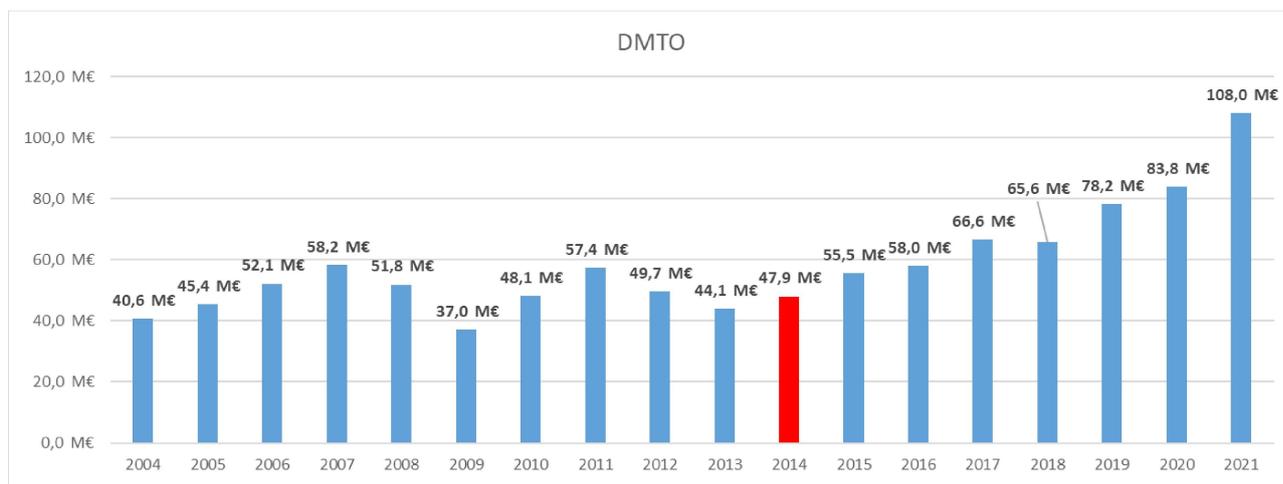
Le produit issu de la fiscalité indirecte a augmenté de 72 % en 2021 pour s'établir à 343 M€. Cette forte variation masque un changement de périmètre déjà évoqué. Au-delà de ce changement, les variations différenciées par recette sont explicitées ci-après.

Cette recette liée aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) connaît des cycles successifs. De manière classique, les phases de prix modérés, conjuguées à des conditions de crédits immobiliers attractives, donnent lieu à des phases d'accélération du nombre de transactions.

Il a été constaté une forte augmentation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), en l'occurrence de 24,2 M€ par rapport à 2020 soit + 29%.

Malgré la remontée des prix de l'immobilier constatée en 2021, les taux bancaires extrêmement faibles ont soutenu le volume des transactions immobilières. En 2021, le Département de l'Eure a bénéficié sur ce point des effets de la crise sanitaire et du confinement avec une augmentation du nombre de demandes et in fine de d'acquisitions immobilières grâce à l'attractivité du territoire en raison notamment de sa proximité géographique avec Paris. En 2021, 13 802 transactions ont été constatées au titre du régime normal des DTMO (soit le taux de 4,5 %) contre 11 606 en 2019. Cette augmentation de 19% couplée à une évolution des prix favorable a conduit à un niveau historique des DMTO en 2021 soit 108 M€.

Les DMTO ont une évolution en lien avec le marché immobilier comme le souligne le graphique ci-dessous. Est mentionné en rouge l'année d'augmentation du taux des DMTO passant ainsi à 4,5 %.



2021 a été la première année de perception de la fraction complémentaire de TVA. Pour mémoire, elle est égale à la taxe foncière perçue en 2020 majorée d'une moyenne des rôles supplémentaires sur les trois dernières années et des compensations d'exonérations fiscales. Cela conduit mécaniquement à une stabilité par rapport à 2020.

Le Département a été bénéficiaire d'une fraction complémentaire de TVA établie au niveau national à hauteur de 250 M€. Les départements sont éligibles à cette fraction sous réserve d'avoir un montant de DMTO par habitant en N-1 inférieur à la moyenne nationale et d'avoir un taux de pauvreté supérieure à 12 % (source INSEE). Le montant de 250 M€ est réparti entre les départements éligibles en fonction d'un indice de fragilité sociale (RSA, APA, PCH et revenu).

La taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) est quasi-stable avec une baisse de 1 % en 2021 soit un montant perçu de 60,09 M€ contre 60,63 M€ en 2020. Sa progression dépend en principe de l'évolution du coût des contrats d'assurance.

Le mécanisme de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) est similaire à celui de la TSCA avec une fraction locale d'assiette sur un impôt national. La TICPE touchée par le Département a augmenté en 2021 pour atteindre 41,82 M€, contre 41,45 M€ en 2020. Cette augmentation de la consommation de produits énergétiques en France s'explique surtout par une reprise de l'activité économique en France suite à une année 2020 marquée par plusieurs confinements.

Cette forte diminution de la taxe d'électricité en 2021 est due au rattachement du 4^{ème} trimestre 2020 sur l'exercice 2020 dans le cadre de la certification des comptes. En effet, en 2020, le 4^{ème} trimestre de l'exercice 2020 a été rattaché et a donc été comptabilisé également sur l'exercice 2020. Les 8,49 M€ correspondent donc à 5 trimestres contre 4 trimestres en 2021. Toutefois le montant in fine correspondant à l'exercice 2020 s'élève à 6,78 M€ et donc l'exercice 2021 révèle en réalité une augmentation de 6,7 % par rapport à 2020.

Le produit de la taxe d'aménagement s'est élevée à 5,69 M€, en hausse de 26 % par rapport à 2020 en ligne avec le dynamisme du marché immobilier.

Fonds de péréquation

Nature de la recette en M€	CA 2020	CA 2021	Evol 20/21
Fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux	11,25	9,54	-15%
Dotations de compensation péréquée	7,75	7,96	3%
Fonds de compensation CVAE	1,44	1,42	-2%
Sous-total	20,44	18,91	-7%

Les ressources issues de la péréquation ont diminué en 2021 (-7 %) en passant de 20,44 M€ à 18,91 M€.

Le versement du fonds de péréquation des DMTO (FPDMTO) a diminué de 15 % en 2021 pour atteindre 9,54 M€. Cette variation s'explique notamment par un montant national à distribuer moins important qu'en 2020. En 2021, le montant du FPDMTO à répartir entre les départements était de 1 600 M€ contre 1 798 M€ soit une diminution de 11 %.

Le Département a bénéficié en 2021 de 7,96 M€ au titre de la dotation de compensation péréquée contre 7,75 M€ en 2020.

En 2021, pour la quatrième année, le Département de l'Eure a été éligible au fonds de péréquation de la CVAE et en a bénéficié à hauteur de 1,42 M€, contre 1,44 M€, M€ en 2020, soit une diminution de - 2 %.

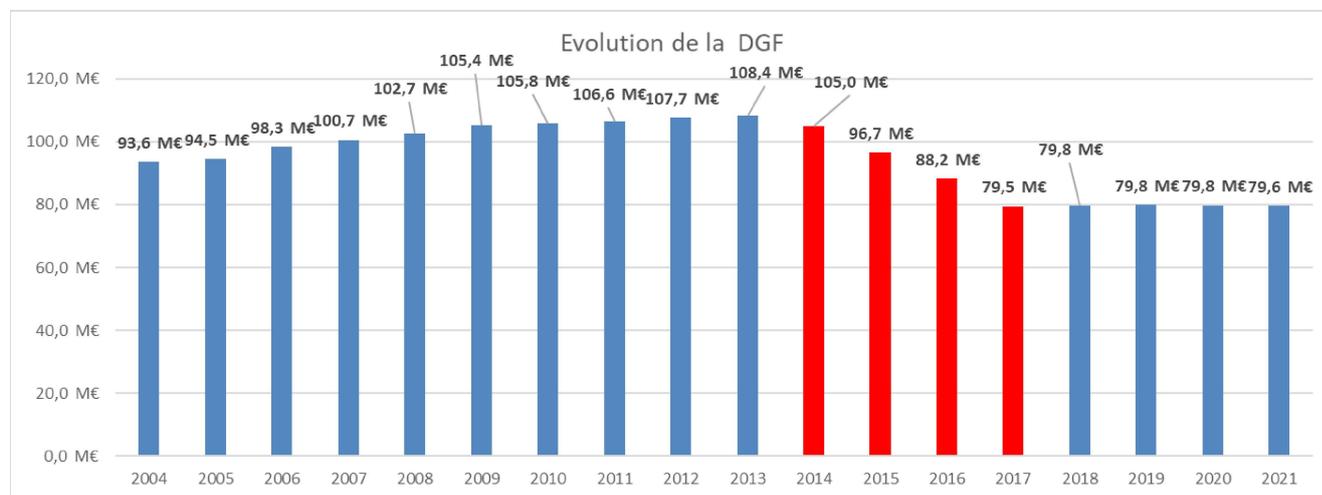
Dotations de l'État

Les dotations de l'État ont été quasi-stables en 2021. Elles sont passées de 93,90 M€ à 93,50 M€. Cette légère baisse résulte principalement de la diminution des allocations compensatrices et de la DGF.

Nature de la recette en M€	CA 2020	CA 2021	Evol 20/21
Dotation globale de fonctionnement	79,76	79,61	-0,2%
Dotation générale de décentralisation	4,42	4,42	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	6,22	6,18	-0,6%
FCTVA	0,27	0,31	13,6%
Allocations compensatrices	3,22	2,99	-7,4%
Sous-total	93,90	93,50	-0,4%

La dotation globale de fonctionnement (DGF) a été perçue à hauteur de 79,61 M€ en 2021 pour 79,76 M€ en 2020, soit une baisse de 0,2 %, conséquence de l'évolution démographique de notre département, comparativement aux autres.

Pour mémoire, l'évolution de la DGF dynamique de 2004 à 2013 est marquée structurellement par la mise en place de la contribution au redressement des finances publiques de 2014 à 2017, qui a représenté une baisse de 207 M€ cumulés entre 2013 et 2017.



La dotation générale de décentralisation (DGD) a, elle, été stable par rapport à 2021 et s'est élevée à

4,42 M€.

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) s'est établie à 6,18 M€ en 2021, en légère diminution par rapport à 2020.

Pour la cinquième année consécutive, le Département a bénéficié du fonds de compensation de la TVA en fonctionnement à hauteur de 0,31 M€ (0,27 M€ en 2020).

Les allocations compensatrices ont représenté 2,99 M€ en 2021 contre 3,22 M€ en 2020, soit une diminution de 7,4 %. Il s'agit de variables d'ajustement au sein de l'enveloppe normée. On peut noter aussi la disparition des compensations des exonérations des taxes foncières du fait du transfert de cette dernière aux communes.

Recettes liées à l'action sociale

Les recettes liées à l'action sociale ont augmenté de 1 % pour s'établir à 43,87 M€ en 2021.

Nature de la recette en M€	CA 2020	CA 2021	Evol 20/21
Dotation APA	16,23	16,65	3%
Loi relative au vieillissement	1,67	4,23	152%
Conférences des financeurs	1,77	1,87	5%
Dotation PCH	6,55	6,33	-3%
Dotation MDPH	0,72	0,84	16%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion	4,09	4,23	3%
Obligés alimentaires	0,56	0,69	22%
Recours sur succession	1,99	1,90	-5%
Rembt bénéficiaires	4,21	1,29	70%
Fonds de compensation des MNA	0,26	0,24	-7%
Indus RSA	0,51	0,68	33%
Indus APA	0,22	0,21	-4%
Indus PCH	0,14	0,24	71%
Fonds social européen	1,44	1,28	-11%
Stratégie protection enfance + pauvreté	2,91	3,20	10%
Sous-total	43,29	43,87	1%

La dotation APA et les ressources au titre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement se sont élevées à 20,88 M€ en 2021 contre 17,91 M€ en 2020, soit une forte progression de 17 %.

Pour mémoire, les concours versés par la CNSA sont fonction de quatre critères :

- Le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans (pondération 50 %),
- Les dépenses d'APA (pondération 20 %),
- Le nombre de foyers bénéficiaires du RSA (pondération 5 %)
- Le potentiel fiscal (pondération – 25 %).

Du fait de cette pondération, le Département perçoit donc une compensation prévisionnelle différente chaque année et une régularisation est faite l'année suivante. Aussi, en 2021, une régularisation de 1,54 M€ a été faite au titre de 2020 dans le cadre de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) est régi par une enveloppe fermée en

fonction également de critères (volume des dépenses RSA et insertion). Ce fonds est constitué de trois parts :

- une première part de 40 % au titre de la compensation ;
- une deuxième part de 30 % au titre de la péréquation ;
- une troisième part de 30 % au titre de l'insertion.
- Une légère hausse est constatée depuis plusieurs années sur cette ligne pour s'établir à 4,23 M€.

Quant à la dotation PCH, elle connaît une baisse de 3 % contrairement à la dotation MDPH qui connaît une progression de 16 %. Cette évolution s'explique par la nouvelle modalité de compensation de la CNSA pour le fonctionnement des MDPH afin d'avoir une meilleure adéquation des moyens alloués aux MDPH à l'activité qui est annuellement en hausse.

Dans le cadre de la conférence des financeurs, le CNSA a versé une dotation de 1,87 M€ en 2021 pour la mise en œuvre des actions de prévention et pour financer le forfait des résidences autonomie, contre 1,77 M€ en 2020, soit + 5%. Cette progression est permise par le déploiement des actions mises en œuvre suite aux appels à projets (96 actions financées en 2021).

Concernant le fonds social européen (FSE), une recette de 1,28 M€ a été perçue. Le calendrier de la recette dépend, de fait, du calendrier des programmations européennes. Il a ainsi été touché une partie du montant dû au titre des opérations programmées et réalisées dans le cadre de la programmation 2014-2020, suite aux constatations de service fait réalisées par les services du Département et de l'État.

Les recettes issues du remboursement sur les bénéficiaires (personnes âgées et en situation de handicap) ont fortement baissé en reculant de 2,9 M€ avec 1,29 M€ en 2021 contre 4,21 M€ en 2020. Ce recul se justifie par la mise en place du paiement différentiel par l'ensemble des établissements tant situés dans l'Eure que hors département. Le Département ne paye plus que la différence entre la dépense et la recette.

Les recettes issues des recours sur succession sont variables d'une année sur l'autre puisque fonction des dossiers à traiter. Elles s'établissent à 1,9 M€ en 2021.

Quant aux recettes liées aux contractualisations du Département avec l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et celle relative à la prévention et la protection de l'Enfance, elles se montent à 3,2 M€ en 2021 contre 2,91 M€ en 2020, soit en hausse de 10 %. Pour mémoire, l'enveloppe attribuée pour ces stratégies est négociée annuellement en fonction des actions proposées et de la réalisation des actions passées. La recette accordée pour la stratégie de lutte contre la pauvreté a été plus conséquente en 2021 (+ 0,3 M€) contrairement à 2020 où une décote de 15 % a été opérée du fait de la sous consommation de l'enveloppe attribuée.

Que ce soit dans le domaine du RSA, de l'APA ou de la PCH, lorsque le Département est informé qu'une aide injustement fondée a été versée, il récupère ces indus. A ce titre, c'est un volume de 1,13 M€ qui a été titré en 2021 contre 0,87 M€, soit + 30 %. Cette action permet de concourir au juste paiement.

Autres recettes

Nature de la recette en M€	CA 2020	CA 2021	Evol 20/21
Produit des services, du domaine et ventes diverses	1,80	2,05	14%
Participation des familles à la restauration et à l'hébergement	1,59	1,37	-13%
Cessions	0,54	16,86	N.S
Autres produits exceptionnels	0,07	0,14	118%
Recettes diverses	8,89	7,88	-11%

Produits financiers	0,08	0,20	134%
Remboursement masques	1,13	0,00	-100%
Variations de stocks	0,68	0,64	-5%
Reprise sur provisions	0,31	1,92	527%
Sous-total	15,09	31,07	106%

Les produits des services, du domaine et des ventes diverses ont augmenté de 14 % sous l'effet de la vente de repas au Foyer départemental de l'enfance et de la tarification des repas aux collèges par la cuisine centrale. La participation des familles à la restauration et à l'hébergement (FARPI) a diminué de 13 %.

En 2021, les produits de cession connaissent une évolution significative du fait de mouvements de titres de participation et d'immobilisations suite à la fusion d'Eure Habitat avec la Secomile pour devenir Mon logement 27. Leur montant s'élève à 14,4 M€ en 2021. Il convient de souligner que cette opération était équilibrée en dépenses et en recettes.

Les autres produits exceptionnels sont notamment les recettes liées aux remboursements d'assurances ou aux contentieux jugés. Le niveau des recettes est donc logiquement particulièrement variable. En 2021, il a atteint 0,14 M€ (0,07 M€ en 2020).

Les recettes diverses correspondent aux autres participations et subventions perçues. Le montant en 2021 a été de 7,88 M€, soit une diminution de 11% par rapport à 2020 (8,89M€).

Les produits financiers ont augmenté par rapport à 2020 pour s'établir à 0,20 M€. Ce montant varie notamment en fonction des dividendes versés par les sociétés dont le Département est actionnaire (notamment monlogement27).

Les variations de stocks s'élèvent, elles, à 0,64 M€, et les reprises sur provisions à 1,92 M€ liés aux risques contentieux et dépréciation de créances.

2- Des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées pour préserver l'épargne

Dans un contexte où les recettes de fonctionnement ont augmenté de 8,5 % grâce notamment à la stabilité des dotations et au dynamisme des DMTO, la maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de conforter l'épargne. De manière faciale, les dépenses réelles de fonctionnement ont très légèrement augmenté de 2,39 % en 2021 pour s'établir à 448,43 M€.

Les dépenses courantes de fonctionnement se sont élevées à 444,53 M€ en 2021 pour 433,96 M€ en 2020. Elles se composent des charges à caractère général pour 27,34 M€, des charges de personnel pour 103,61 M€, des atténuations de produits pour 6,58 M€, des dépenses sociales liées à l'APA (41,62 M€) et au RSA (90,08 M€) et des autres charges de gestion courante pour 173,40 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont obtenues en ajoutant les intérêts des emprunts (3,75 M€) et les charges exceptionnelles (0,15 M€).

Chapitre comptable	Objet en M€	CA 2020	CA 2021	Evol 20/21
011	Charges à caractère général	25,15	27,34	8,72%
012	Charges de personnel	101,05	103,61	2,54%
014	Atténuations de produits	6,68	6,58	-1,62%

016	Allocation personnalisée d'autonomie (APA)	41,82	41,62	-0,48%
017	RSA	90,97	90,08	-0,97%
65	Autres charges de gestion courante	167,72	173,40	3,39%
68	Dotations et provisions	0,56	1,89	237,63%
Dépenses courantes de fonctionnement		433,96	444,53	2,44%
66	Charges financières	3,89	3,75	-3,58%
67	Charges exceptionnelles	0,10	0,15	49,11%
Total des dépenses réelles de fonctionnement		437,95	448,43	2,39%

En prenant pour clé d'entrée le degré de rigidité des dépenses, la répartition est la suivante :

M€	CA 2020	CA 2021	EVOL 20/21
Dépenses obligatoires contraintes dans leur montant	151,19	149,71	-1,0%
Dépenses obligatoires non contraintes dans leur montant	164,95	172,11	4,3%
Dépenses volontaristes	13,35	13,33	-0,1%
Ressources	104,57	109,53	4,7%
Frais financiers	3,89	3,75	-3,6%
Total	437,95	448,43	2,4%

Les tableaux suivants détaillent les dépenses en question par politique départementale

Dépenses obligatoires contraintes dans leur montant

En M€	CA 2020	CA 2021	EVOL 20/21
RSA	86,44	85,33	-1,3%
APA	41,82	41,57	-0,6%
PCH	14,80	14,60	-1,3%
<i>Sous-total AIS</i>	143,06	141,50	-1,1%
ACTP	3,60	3,40	-5,5%
RSA hors allocation	4,54	4,76	4,8%
APA autres	0,00	0,06	n.s
<i>Sous-total</i>	8,13	8,21	1,0%
<i>Total</i>	151,19	149,71	-1,0%

Globalement, les dépenses obligatoires contraintes dans leur montant ont diminué de 1 % pour s'établir à 149,71 M€ (151,19 M€ en 2020).

Le montant en faveur des allocations RSA a diminué de 1,3 % en 2021 pour s'établir à 85,33 M€. Celui-ci s'explique principalement par la diminution du nombre d'allocataires du RSA dans le dispositif (14 311 allocataires à fin décembre 2020, 13 156 en septembre 2021). En effet, en 2020, du fait de la crise sanitaire, plusieurs éléments ont fait progresser le nombre d'allocataires. Il s'agit notamment de l'impact des fermetures d'entreprise et de l'arrêt des contrôles.

Les dépenses relatives à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) se sont, elles, élevées à 41,57 M€ en 2021, en diminution de 0,6 % (- 0,2 M€), dont 25,7 M€ pour l'APA à domicile et 15,8 M€ pour l'APA en établissement.

Pour l'APA à domicile, la variation s'élève à -0,6 % entre 2020 et 2021. Celle-ci est liée aux effets de la crise sanitaire.

Pour l'APA en établissement, la diminution est de - 0,5 %. Cette variation s'explique également par les effets de la crise sanitaire avec un taux d'occupation des places en EHPAD moins élevé qu'en 2020. Les familles ont été réticentes encore en 2021 à placer leurs aînés dans les EHPAD, ce qui justifie un taux d'occupation moindre.

D'un montant de 14,60 M€, les dépenses liées à la Prestation de compensation du handicap (PCH) sont en diminution de 1,3 % entre 2020 et 2021 soit 0,198 M€. Cette variation se concentre plutôt sur les bénéficiaires de la PCH moins de 20 ans à hauteur de 0,127 M€, et ceux de plus de 20 ans à hauteur de 0,071 M€.

L'ACTP a représenté, en 2021, 3,40 M€, soit -5,5 % de moins qu'en 2020.

Le RSA hors allocations a augmenté de 4,8 %, soit 4,76 M€ en 2021 contre 4,54 M€ en 2020. Ces dépenses concernent principalement les contrats aidés et les subventions d'insertion.

Pour information, la compensation des AIS a été la suivante en 2021 :

Dépenses en M€	CA 2020	CA 2021	Evol 20/21
Total AIS	143,06	141,50	-1,1%
Recettes en M€	CA 2020	CA 2021	Evol 19/20
Dotation APA	17,91	20,88	16,56%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	4,09	4,23	3,33%
Dotation PCH	6,55	6,33	-3,38%
Part TICPE	28,14	28,14	0,00%
TICPE (API)	7,75	7,75	0,00%
Total des compensations	64,44	67,32	4,47%
Solde = dépenses - recettes	78,62	74,18	-5,65%

Le solde à la charge du Département a donc diminué de 5,65 % par rapport à 2020, en raison de la

diminution des aides sociales que des recettes dédiées à leur financement. Ainsi, les AIS ont diminué de -1,1 % tandis que leur compensation a augmenté de 4,47 %.

Dépenses obligatoires non contraintes dans leur montant

En M€	CA 2020	CA 2021	EVOL 20/21
Insertion et action sociale hors RSA	4,25	3,60	-15,2%
Personnes âgées hors APA	13,41	12,55	-6,5%
Personnes en situation de handicap hors PCH et ACTP	43,09	46,39	7,7%
Enfance et famille	67,11	69,67	3,8%
Mobilité	4,05	4,79	18,3%
Education	11,52	12,67	9,9%
SDIS	21,52	22,45	4,3%
Sous-total	164,95	172,11	4,3%

Les dépenses obligatoires mais non contraintes dans leur montant ont augmenté de 4,3 %.

Les dépenses au titre de l'insertion et de l'action sociale hors RSA ont diminué de 15,2%, avec 3,60 M€ en 2021 contre 4,25 M€ en 2020.

Pour les personnes âgées hors APA, les dépenses ont diminué de 6,5 % pour s'établir à 12,55 M€ (13,41 M€ en 2020). Il s'agit essentiellement de l'aide sociale à l'hébergement. Cette diminution s'explique principalement par les effets de la crise sanitaire. En effet, comme pour l'APA en établissement, le nombre de personnes placées en EHPAD a fortement diminué en 2021 et le taux d'occupation des EHPAD a été nettement plus faible en 2021 qu'en 2020.

Les dépenses en faveur des personnes en situation de handicap hors PCH et ACTP ont augmenté de 7,7 % en 2021. Celles-ci concernent principalement le maintien à domicile, les frais d'hébergement ainsi que la dotation à la Maison départementale des personnes handicapées. Cette dotation a progressé de 126 % (915 K€) du fait de la prise en compte de la dotation complémentaire de la Caisse nationale de Solidarité à l'Autonomie CNSA pour adapter les moyens financiers aux moyens humains afin d'assurer une activité de qualité.

Les dépenses au titre de l'enfance et la famille ont augmenté de 3,8 % avec 69,67 M€ en 2021 contre 67,11 M€ en 2020. Cette hausse se justifie par la mise en place d'actions liées à la stratégie nationale prévention et protection de l'enfance et l'évolution des prix de journée des établissements médico-sociaux liés à l'enfance.

La mobilité correspond au périmètre des routes et des transports. Les dépenses de fonctionnement des routes se sont élevées à 4,79 M€ en 2021 contre 4,05 M€ en 2020, soit une augmentation de 18,3 % et de 731 K€, qui s'explique par un renforcement de l'entretien du réseau routier dont la variation entre 2020 et 2021 est de 581 K€.

Les dépenses d'éducation sont en augmentation de 9,9 %, avec 12,67 M€ en 2021 contre 11,52 M€ en 2020. Elles comprennent principalement les bourses scolaires, les dotations de fonctionnement des collèges publics et celles des collèges privés, les dépenses d'entretien des nouveaux collèges publics dont le Département a la charge directe. Ainsi, ces dernières dépenses progressent passant 0,779 M€ en 2020 à 1,54 M€ en 2021. De plus, les dotations aux collèges publics évoluent de 6,48 M€ en 2020 à 6,938 M€ en 2021

Enfin, la contribution du Département au service départemental d'incendie et de secours a augmenté de 4,3 % avec 22,45 M€ en fonctionnement, ce qui témoigne de l'effort important fait au profit de la sécurité civile.

Dépenses volontaristes

	CA 2020	CA 2021	EVOL 20/21
Habitat, Agriculture et Environnement, Appui aux territoires, Attractivité économique et touristique, numérique	6,40	6,28	-1,9%
Europe et international, Culture et sports	6,95	7,06	1,5%
Sous-total	13,35	13,33	-0,1%

Les dépenses volontaristes ont diminué de 0,1 % avec 13,33 M€ en 2021 contre 13,35 M€ en 2020.

Les dépenses en faveur de l'habitat ont augmenté de 34,3 % (1,69 M€ en 2021 contre 1,28 M€ en 2020).

Dans le domaine de l'agriculture et dans le cadre de l'appui aux territoires, les dépenses ont respectivement varié de + 17,1 % et +0 %, pour atteindre 0,74 M€ et 0,19 M€ en 2021. A contrario, les dépenses en matière d'environnement sont en baisse de -15,2 % pour atteindre le montant de 1,35 M€ en 2021 du fait de la fin du plan sécheresse en 2021 (294 k€ en 2020)

Au titre de l'attractivité économique et touristique, les dépenses ont diminué de 7,6 % avec 2,13 M€. Cette baisse est notamment liée à la fin du dispositif de remboursement de la taxe foncière pour certains types de commerce en 2020 et à des prestations de service supplémentaires.

La dépense au titre du numérique est en diminution (0,18 M€ en 2021 contre 0,41 M€ M€ en 2020) du fait de la baisse de la contribution à Eure Numérique.

Les dépenses au titre de la culture ont augmenté de 4,6 %. Cela s'explique notamment par l'évolution des dépenses de fonctionnement des sites et des services culturels départementaux.

Les dépenses en faveur du sport ont également connu une augmentation de 2,5 % avec 2,49 M€ en 2020 contre 2,43 M€ en 2020. Cette variation s'explique notamment par une augmentation des subventions versées aux structures du mouvement sportif.

Ressources

En M€	CA 2020	CA 2021	EVOL 20/21
Finances	7,74	11,11	43,6%
Patrimoine et logistique	9,41	7,47	-20,7%
Systèmes d'information	1,80	1,65	-7,9%
Ressources humaines	83,63	87,07	4,1%
Documentation	0,03	0,03	-0,9%
Courrier	0,39	0,39	-0,5%
Affaires juridiques	0,71	0,77	8,4%
Communication et cabinet	0,87	1,03	19,0%
Sous-total	104,57	109,53	4,7%

Les dépenses au titre des ressources ont connu une augmentation de 4,7 % avec 109,53 M€ en 2021.

Les dépenses en finances ont augmenté de 43,6 % en raison, pour partie, de la reprise des provisions comptabilisées en opérations réelles dont la variation entre 2020 et 2021 est de 1,4 M€.

Les dépenses de ressources humaines se sont établies à 87,07M€ en 2021 contre 83,63 M€ M€ en 2020, soit une augmentation de 4,1 %. Cette augmentation s'explique par un remplacement systématique dans les collèges ainsi que l'augmentation du nombre d'apprentis et de nouveaux recrutements au cours de dernier trimestre 2021.

L'action sociale du personnel a représenté 1,099 M€, la formation 0,48 M€ et les frais de déplacement 0,613 M€.

Les dépenses en faveur du patrimoine et de la logistique se sont élevées à 7,47 M€ en 2021 soit une baisse de 20,7 % qui s'expliquent par les achats de masques réalisés en 2020 à hauteur de 2,534 M€, dépense non renouvelée en 2021.

Les dépenses relevant des systèmes d'information ont représenté 1,65 M€ soit une baisse de 7,9 %, les deux principaux postes étant la maintenance informatique (-77,8 k€ par rapport à 2021) et les télécommunications (-64,38 k€ par rapport à 2021) avec plus de demandes aux prestataires en 2020 pendant le confinement.

Ainsi, avec des recettes réelles de fonctionnement de 571,10 M€ et des dépenses réelles de fonctionnement de 448,43 M€, l'épargne brute a atteint 122,67 M€. Avec un capital remboursé de 21,56 M€, l'épargne nette a donc été de 101,11 M€.

Ce sont ces montants qui ont pu venir financer en partie les investissements du Département en 2021.

B) La section d'investissement : un effort d'investissement très important

1- *Des recettes réelles d'investissement en augmentation du fait notamment de la mobilisation d'emprunt*

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2021 se sont élevées à 62,54 M€. Elles se composent :

- des recettes propres d'investissement (FCTVA, DSID, DDEC) pour 20,12 M€ ;
- des autres recettes d'investissement pour 7,42 M€ ;
- des emprunts nouveaux pour 35 M€.

Le tableau ci-après retrace les évolutions des recettes d'investissement entre les comptes administratifs 2020 et 2021.

Catégorie	Nature de la recette en M€	CA 2020	CA 2021	Evol 21/20
Dotations de l'Etat	FCTVA	8,21	11,91	45,1%
	DDEC	3,79	3,79	0,0%
	DGE / DSID	1,19	4,42	271,4%
Sous-total Dotations de l'Etat		13,19	20,12	52,6%
Autres	Produits radars	0,71	0,71	-0,6%
	Subventions	2,29	4,47	95,5%
	Prêts	0,41	0,61	46,9%
	Recettes diverses	1,39	1,63	17,0%
Sous-total Autres		4,81	7,42	54,3%
Total hors emprunt		17,99	27,54	53,0%

Emprunt	55	35,00	- 36,4%
Total	72,99	62,54	-14,3%

Recettes définitives d'investissement

Les dotations d'investissement de l'État ont été perçues pour un montant de 20,12 M€, soit une hausse de 52,6 %. À l'intérieur de cet ensemble, le fonds de compensation de la TVA a été enregistré pour un montant de 11,21 M€ (8,21 M€ en 2020), cette hausse s'expliquant par l'augmentation constante des dépenses d'investissement chaque année depuis 2016.

La dotation départementale d'équipement des collèges s'est, elle, élevée à 3,79 M€ (même montant qu'en 2019), et la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) à 4,42 M€ (1,19 M€ M€ en 2020).

La DSID perçue en 2021 est afférent aux éléments suivants ;

- Reconstruction du collège Louise Michel à Bourneville Sainte Croix ;
- Part péréquation de la DSID donc sans lien avec une opération d'équipement précise ;
- Travaux du campus scolaire de Mesnil-en-Ouche ;
- Restructuration lourde et extension du collège du Roumois du Routot.

Autres recettes d'investissement

Les autres recettes d'investissement comprennent les participations et subventions versées par des tiers (communes, entreprises, État, ...) et les remboursements de prêts et avances. Si certaines de ces recettes sont récurrentes, d'autres sont très variables d'une année sur l'autre. En 2021, ces diverses recettes se sont élevées à 7,42 M€, alors qu'elles étaient de 4,81 M€, € en 2020, soit une hausse de 54,3 %. Cette variation s'explique par les versements de la Commune de Mesnil-en-Ouche dans le cadre de la délégation au Département, de la maîtrise d'ouvrage de l'opération de travaux au Campus scolaire situé sur la commune.

Les avances et remboursements de prêts (au personnel et aux entreprises) ont atteint 0,61 M€.

Nouveaux emprunts

En 2021, le Département a eu recours à l'emprunt à hauteur de 35,0 M€, par rapport à 55,0 M€ en 2020.

Le remboursement en capital étant de 21,56 M€, le Département s'est donc endetté au cours de l'exercice 2021 à hauteur de 13,44 M€. L'encours de dette au 31 décembre 2021 s'est ainsi établi à 318,4 M€.

En cumulant 101,1 M€ d'épargne nette et 27,5 M€ de recettes réelles d'investissement hors dette, le Département a donc dégagé 128,6 M€ de sources de financement propre pour faire face à son effort d'investissement 2021, s'élevant à 153,23 M€ (hors dette).

2- Une forte hausse de l'investissement, conformément aux engagements pris

Les dépenses réelles d'investissement intègrent :

- Les dépenses d'équipement composées :
 - o Les dépenses concernant des ouvrages dont le département est maître d'ouvrage. Il s'agit d'investissements directs
 - o Les subventions d'investissement versées que l'on peut qualifier d'investissements indirects.

- Les autres dépenses d'investissement ;
- Le remboursement de la dette en capital.

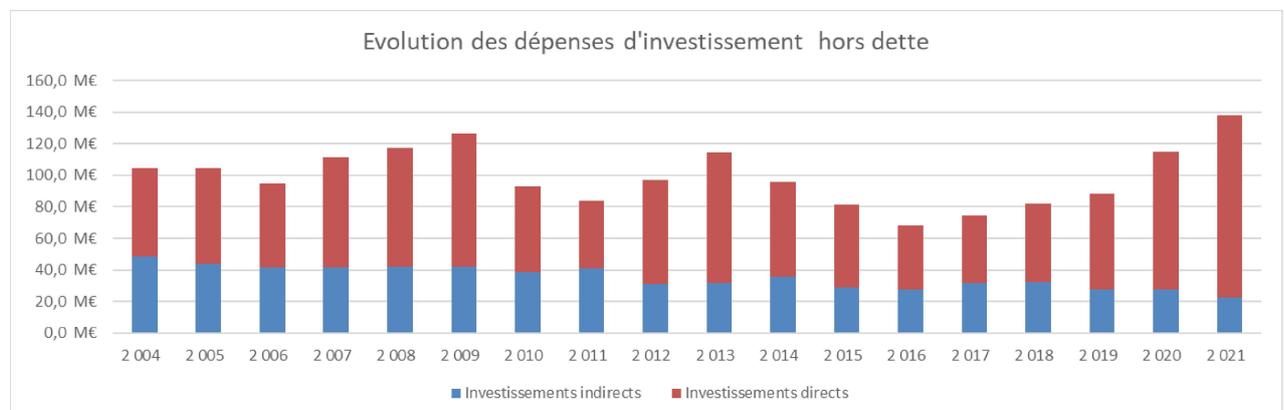
Entre 2020 et 2021, les dépenses réelles d'investissement ont augmenté de 21,3 % pour atteindre 174,79 M€ en 2021 contre 144,05 M€ en 2020 (y compris le remboursement en capital de la dette).

Les dépenses d'équipement ont atteint 137,88 M€ en 2021 contre 115,20 M€ en 2020. Ainsi, le Département a pu les financer par des ressources propres à hauteur de 93 %-

En 2021, les dépenses d'investissement direct ont fortement augmenté à hauteur de 33 %. Les dépenses d'investissement indirect ont diminué de 20 % par rapport à 2020 notamment en matière de gestion des eaux (assainissement, eaux superficielles, adduction).

En M€	CA 2020	CA 2021	Evolution 21/20
Equipements départementaux (Investissement direct)	87,31	115,68	33%
Etudes, logiciels	8,52	7,04	-17%
Acquisitions matériels ou immobilières	13,93	11,27	-19%
Travaux	64,86	97,37	50%
<i>Dont collèges</i>	<i>36,23</i>	<i>70,76</i>	<i>95%</i>
<i>Dont routes</i>	<i>18,49</i>	<i>17,88</i>	<i>-3%</i>
<i>Dont autres</i>	<i>10,14</i>	<i>8,73</i>	<i>-14%</i>
Equipements non départementaux (Investissement indirect)	27,89	22,20	-20%
Subventions d'équipement	27,89	22,20	-20%
<i>Dont Très haut débit</i>	<i>0,40</i>	<i>0,40</i>	<i>0%</i>
Dépenses d'équipement	115,20	137,88	20%
Subventions d'investissement reçues	0,03	0,00	-100%
Dépenses financières	28,83	36,91	28%
Remboursement en capital de la dette	27,99	21,56	-23%
Autres dépenses d'investissement	0,84	15,35	1732%
Dépenses réelles d'investissement	144,05	174,79	21%

Le niveau d'investissement constaté au CA 2021 se situe à un niveau historique jamais atteint depuis 2004.



L'investissement (hors dette) au titre des différentes politiques publiques départementales a été le suivant en 2021:

HORS DETTE - M€	CA 2020	CA 2021	Evolution 21/20
Collèges	46,95	80,84	72,2%
Education hors collèges (subventions en faveur du bloc communal)	6,40	4,38	-31,5%
Mobilité	21,53	20,87	-3,1%
Numérique	0,40	0,40	0,0%
Personnes âgées	1,65	0,30	-81,9%
Insertion et action sociale	0,65	0,05	-93,1%
Habitat	2,43	2,98	22,9%
Agriculture	0,32	0,44	39,3%
Environnement	4,20	2,70	-35,7%
Appui aux territoires	3,60	4,80	33,3%
Attractivité économique et touristique	6,65	5,27	-20,8%
Culture	2,64	3,06	16,0%
Sport	2,45	0,72	-70,4%
SDIS - Défense incendie	0,57	1,69	196,2%
Patrimoine et logistique	11,54	8,23	-28,6%
Systèmes d'information	3,97	2,02	-49,2%
Ressources humaines	0,02	0,03	27,7%
Affaires juridiques	0,06	0,03	-57,9%
Communication et cabinet	0,01	0,01	-7,6%
Finances dont opération Sécomile	0,02	14,39	n.s
Sous total (hors emprunt)	116,07	153,23	32,0%
Remboursement emprunt	27,99	21,56	-23,3%
TOTAL	144,05	174,79	21,3%

L'investissement s'apprécie sur un cycle. L'année 2021 a été principalement marquée par le début d'un grand nombre de travaux et la poursuite de projets d'envergures figurant dans les plans pluriannuels d'investissement pour les collèges, les routes et les EHPAD.

C'est donc principalement dans le domaine de l'éducation que la phase travaux a pris de l'ampleur avec des dépenses d'investissement qui ont augmenté de 60 %, pour atteindre 85,23 M€ en 2021, contre 53,35 M€ en 2020.

Dans ce domaine, on peut noter les principales opérations ayant un impact significatif sur 2021 :

Collèges	Montant- €
MESNIL EN OUCHE (LA BARRE EN OUCHE) - COLLEGE JACQUES DAVIEL Construction neuve Collège (300 élèves) + maternelle + primaire (capacité 300 élèves) + internat 20 places+ desserte	13 305 601
BERNAY-COLLEGE LE HAMEAU Reconstruction d'ensemble (400 élèves) avec SEGPA + 3 logements + desserte	9 756 110
PONT DE L'ARCHE - COLLEGE HYACINTE LANGLOIS Reconstruction d'ensemble (800 élèves) + 3 logements +desserte	8 039 595
LOUVIERS - COLLEGE HAMELET Reconstruction d'ensemble (800 élèves) avec SEGPA+ 3 logements +desserte	7 871 720
BOURNEVILLE SAINTE CROIX-NOUVEAU COLLEGE 800 Reconstruction d'ensemble (800 élèves) + 3 logements +desserte	7 830 752
LA SAUSSAYE-COLLEGE ANDRE MAUROIS	7 716 616

Reconstruction d'ensemble (600 élèves) + 3 logements + desserte	
BROGLIE (CHAMBLAC)-COLLEGE MAURICE DE BROGLIE	
Reconstruction d'ensemble (250 élèves) + 3 logements + desserte	5 259 886
EVREUX-COLLEGE JEAN ROSTAND	
Reconstruction d'ensemble (600 élèves) avec SEGPA + 3 logements + desserte	4 441 689
ROUTOT-COLLEGE LE ROUMOIS	
reconstruction demi-pension + Restructuration collège historique (400 élèves)	4 412 788
LE VAL D'HAZEY (AUBEVOYE) - COLLEGE S. SIGNORET	
Reconstruction demi-pension + Restructuration collège historique (600 élèves)	2 213 553

Rappelons à ce titre qu'en 2021, les livraisons suivantes ont été effectuées :

- 1-Collège Jacques Daviel, Mesnil en Ouche ;
- 2-Collège Jean Rostand, Evreux (1^{ère} phase) ;
- 3-Collège Le Roumois, Routot (1^{ère} phase) ;
- 4-Collège Marcel Pagnol, Gravigny (logements de fonction).

Le poste d'entretien et maintenance des collèges, quant à lui, a représenté, en 2021, 4,52 M€.

L'aide aux collèges privés a représenté 0,29 M€. L'équipement et le matériel des collèges ont donné lieu à 1,46 M€ (mobilier, matériel demi-pension, équipements informatiques..).

L'aide à la construction scolaire des communes s'est, elle, élevée à 4,38 M€

En ce qui concerne la mobilité, la dépense s'est établie à 20,87 M€ en baisse de 3,1 % par rapport à 2020. L'ensemble de cette somme revoie aux investissements sur le réseau routier départemental.

Les principales dépenses se répartissent comme suit ;

- modernisation et réhabilitation du réseau : 12,31 M€ ;
- frais d'études et travaux sur ouvrages d'art : 1,71 M€ ;
- axes d'intérêt régional : 2,45 M€ ;
- opérations de sécurité routière : 0,45 M€;
- bac de Quillebeuf : 0,47 M€ ,
- participations versées aux collectivités territoriales : 0,31 M€ ;
- équipements et matériels : 1,28 M€ ;
- travaux urgents imprévus(liés à des marnières notamment) : 0,67 M€ ;
- dessertes de zones d'activités : 0,86 M€.

La dépense en faveur du numérique a atteint 0,4 M€ (constant par rapport à 2020) et a consisté en la subvention versée à Eure Normandie Numérique.

Les dépenses en matière d'habitat se sont élevées à 2,98 M€ en 2021, avec :

- des aides à la pierre pour 0,75 M€ ;
- un soutien au logement social pour 1,07 M€ ;
- un soutien aux travaux d'amélioration de l'habitat pour 0,65 M€ ;
- Le fonds de solidarité pour l'habitat : 0,48 M€.

L'agriculture a représenté 0,44 M€ de dépenses à travers l'aide à l'investissement dans les exploitations agricoles et le soutien aux projets agricoles.

2,70 M€ ont été dédiés à l'environnement, avec principalement l'assainissement (1,36 M€), l'adduction d'eau potable (0,49 M€), les aides pour la gestion des eaux superficielles et rivières (0,40 M€), la préservation et valorisation de la biodiversité (0,45 M€).

L'appui aux territoires a représenté 3,60 M€ en 2020, soit une diminution de 3,9 % avec :

- une aide aux aménagements urbains pour 3,36 M€ contre 3,09 M€ en 2019 ;
- l'aménagement du territoire pour 0,24 M€ contre 0,66 M€ en 2019 en raison d'un plus faible nombre de demandes de versement des subventions au titre du Fonds d'aménagement du territoire (contrats de territoire).

L'attractivité économique et touristique a atteint 5,27 M€ (-20,8 %) avec principalement le soutien au développement touristique à hauteur de 3,85 M€, en raison des travaux réalisés dans le cadre de la Seine à vélo et du schéma départemental des véloroutes et voies vertes.

Les dépenses dédiées à la culture, en matière d'investissement, se sont, elles, élevées à 3,06 M€ en 2021 contre 2,64 M€ en 2020 (+ 16 %). Ce montant s'explique par les subventions versées au titre des aides à l'équipement culturel (1,21 M€), par un volume de subventions au titre de la protection du patrimoine historique public (1,1 M€) et aux moyens alloués aux équipements culturels départementaux (0,65 M€).

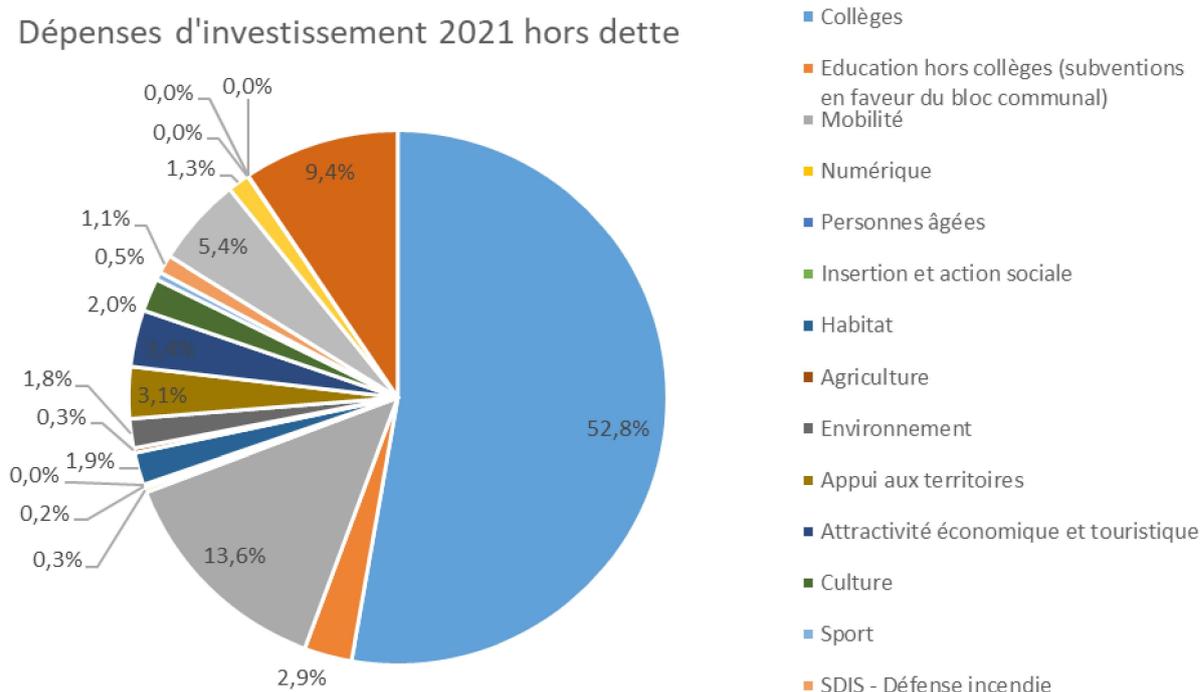
Au titre des sports et des loisirs, la dépense s'est établie à 0,72 M€ en 2021 contre 2,45 M€ en 2010.

Enfin, 8,23 M€ (- 28,6 %) ont été consacrés au patrimoine et à la logistique, avec pour principales dépenses :

- la construction, la restructuration et l'extension de bâtiments départementaux pour 3,53 M€ (dont principalement 2,24 M€ pour les centres d'exploitation et 0,58 M€ d'études et travaux pour les centres sociaux (MDS de Bernay notamment), 0,24 M€ pour la reconstruction du foyer départemental de Bois Verlande) et 0,27 M€ pour la restauration du château d'Harcourt ;
- les acquisitions de véhicules, engins et matériel pour 3,05 M€ ;
- l'entretien et la maintenance des bâtiments départementaux pour 1,55 M€ ;
- les acquisitions de mobiliers et matériels pour 0,10 M€.

Les systèmes d'information ont donné lieu à des dépenses de 2,02 M€ (-49,2%). Par rapport à 2020, cette baisse est due à la forte hausse en 2020-en raison de l'acquisition en urgence d'un grand nombre d'ordinateurs portables et de téléphones pour permettre le télétravail des agents, et ainsi la continuité du service public dans le cadre de la crise sanitaire.

Les dépenses d'investissement se ventilent comme suit :



Il résulte de cette exécution budgétaire 2021 une situation particulièrement saine à l'issue de l'exercice.

3- La situation des autorisations de programme(AP) par politique

En M€	AP	ENGAGE	MANDATE FIN 2020	MANDATE 2021	RATIO DE COUVERTURE
Collèges	310,07	269,04	134,44	79,10	0,70
Education hors collèges (dont subventions en faveur du bloc communal)	56,85	47,45	33,60	6,13	1,26
Mobilité	147,69	94,63	72,59	20,87	0,06
Numérique	44,08	42,34	37,62	0,40	10,80
Personnes âgées	14,91	10,78	9,82	0,30	2,21
Insertion et action sociale	2,82	2,69	2,14	0,56	0,00
Habitat	43,56	34,21	27,78	2,47	1,60
Agriculture	2,66	2,51	1,70	0,44	0,83
Plan de relance	5,00	0,04	0,00	0,00	n.c
Environnement	41,75	40,28	30,49	2,70	2,62
Appui aux territoires	34,87	29,99	19,63	4,80	1,16
Attractivité économique et touristique	86,52	24,35	19,02	5,27	0,01
Culture	20,94	17,62	11,09	3,06	1,13
Sport	16,72	12,55	9,42	0,72	3,31
SDIS et sécurité incendie	12,46	4,79	1,07	1,69	1,20
Patrimoine et logistique	76,20	57,37	44,08	8,23	0,61
Systèmes d'information	16,60	16,57	14,53	2,02	0,01
Ressources humaines	0,22	0,15	0,13	0,03	0,00
Affaires juridiques	0,12	0,11	0,09	0,03	0,00
Communication et cabinet	0,03	0,02	0,02	0,01	0,00
TOTAL	934,07	707,49	469,26	138,83	0,72

Le ratio de couverture rapporte le niveau des engagements pluriannuels à la capacité annuelle de mandatement. Le reste à mandater sur les engagements pris est de 99,4 M€ d'où un ratio de 0,72. En d'autres termes, le niveau des engagements pluriannuels de la collectivité est tout à fait soutenable. En revanche, il va croître au fur et à mesure de l'avancement des PPI.

Le montant des AP restant à financer au 31.12.2021 est de 325,98 M€.

Le stock d'AP s'élève à 934,07 M€ au 31 décembre 2021. Lors du BS 2021, les AP millésimées seront diminuées à hauteur des engagements effectuées au cours de l'année 2021 (tombées d'AP).

II- Une situation financière particulièrement saine à l'issue de l'exercice 2021

A) Des taux d'épargne parfaitement conformes aux standards de bonne gestion et qui s'améliorent nettement

L'épargne du Département a été améliorée en 2021. Or, l'épargne détermine directement la capacité à investir. En d'autres termes, en préservant son épargne, le Département se donne les moyens de mener à bien ses programmes pluriannuels d'investissement.

En M€	CA 2020	CA 2021	Evol 20/21
Recettes réelles de fonctionnement	526,16	571,10	8,5%
Recettes de gestion	525,16	551,98	5,1%
Dépenses réelles de fonctionnement	437,95	448,43	2,4%
Dépenses de gestion	433,40	442,64	2,1%
Epargne de gestion	91,76	109,35	25,05%
Frais financiers	3,89	3,75	-3,6%
Epargne brute	88,21	122,67	39,1%
Taux d'épargne brute	16,77%	21,48%	
Remboursement du capital de la dette	27,99	21,56	-23%
Epargne nette	60,22	101,11	67,9%
Taux d'épargne nette	11,45%	17,70%	

L'épargne de gestion représente la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses courantes de fonctionnement. L'épargne de gestion s'est établie en 2021 à 109,35 M€ en augmentation de 25,05% par rapport à 2020 (91,76 M€). Cette hausse s'explique par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, mais aussi le dynamisme des recettes en 2021.

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. En 2021, l'épargne brute a crû de 39,1% pour atteindre 122,67 M€ (par rapport à 88,21 M€ en 2020).

L'épargne nette est obtenue après déduction du remboursement de l'annuité de la dette en capital. Elle s'est élevée à 101,11 M€ en 2021 par rapport à 60,22 M€ en 2020, soit une hausse de 67,9%.

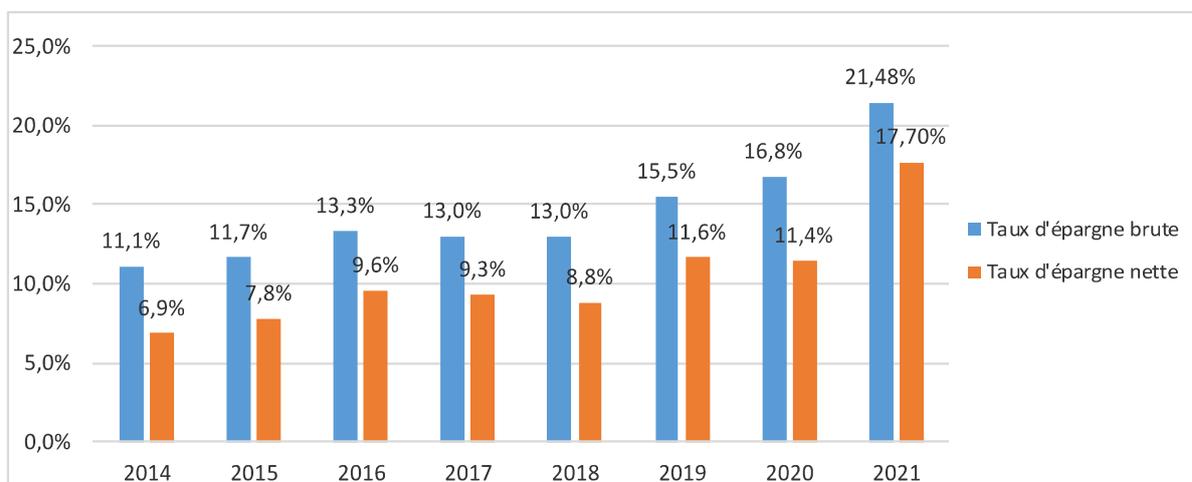
Les différents niveaux d'épargne s'apprécient toutefois prioritairement à travers des taux d'épargne plutôt qu'en valeur absolue. En effet, en rapportant l'épargne aux recettes réelles de fonctionnement, peuvent être appréciés :

- le degré de maîtrise de la section de fonctionnement ou des dépenses contraintes selon l'épargne considérée ;
- la capacité à dégager une source de financement de l'investissement.

Selon les standards de bonne gestion, en particulier, le taux d'épargne brute ne doit pas être inférieur à 10%. Dans l'Eure, il atteint 21,48% en 2021 contre 16,77% en 2020.

Entre 2020 et 2021, le taux d'épargne brute a ainsi augmenté de quasiment 5 points.

Le taux d'épargne nette a également augmenté pour passer de 11,45 % à 17,7 % en 2021, soit une augmentation de 6,3 points.



Ainsi, 2021 a confirmé la trajectoire de restauration de l'épargne initiée en 2015 après la chute des années précédentes.

Cette forte hausse de l'épargne permet encore aujourd'hui de mener une politique contracyclique afin de favoriser la reprise économique dans le contexte de crise sanitaire actuelle.

B) Des ratios maîtrisés

Au-delà des taux d'épargne, les ratios d'analyse financière au 31 décembre 2020 traduisent une situation maîtrisée.

	CA 2020	CA 2021	Evol 21/20
Recettes réelles d'investissement	17,99	27,54	53,07%
Dépenses réelles d'investissement hors dette	116,07	153,22	32,00%
Emprunt	55	35,00	-36,36%
Taux de financement des dépenses réelles d'investissement par des ressources propres	67,39%	83,96%	
Epargne de gestion/annuité	2,88	4,32	50,07%
Encours de dette au 31 décembre	304,93	318,37	4,41%
Capacité de désendettement	3,5	2,6	-24,92%

Cela vaut, d'abord, pour les ratios d'endettement. Le premier d'entre eux est la capacité de désendettement. Ainsi, le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette départementale a diminué pour passer de 3,5 années à 2,6 années.

Pour mettre en perspective cet indicateur, il peut être rappelé que :

- la collectivité est contractuellement engagée auprès de la Banque européenne d'investissement à ne pas dépasser 12 ans sous peine de remboursement des tirages consolidés ;
- l'Exécutif a fixé une limite à 10 ans, ce niveau étant considéré comme le seuil de solvabilité des collectivités territoriales ;

- la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a fixé un plafond national de référence à ne pas dépasser et il s'élève à 10 ans pour les départements.

Un deuxième ratio qui a donné lieu à un engagement contractuel vis-à-vis de la Banque européenne d'investissement rapporte l'épargne de gestion à l'annuité. Il permet ainsi d'apprécier la capacité structurelle à faire face à l'annuité, et donc la solvabilité de la collectivité. Le Département ne doit pas aller en-deçà de 1,3, ce qui correspond, au-delà de l'obligation contractuelle, à un véritable seuil d'alerte. En 2021, le ratio s'est établi à 4,32.

III- Un résultat de clôture significatif du fait d'opportunités de marché ayant permis d'optimiser le coût de la dette et permettant de prendre en compte les demandes d'ajustement des commissaires aux comptes

Le niveau du résultat de clôture renvoie, en théorie, à un enjeu du bon calibrage de l'emprunt. En effet, sauf opportunité de marché ou anticipation de remontée rapide des taux, le résultat représente de l'emprunt mobilisé par anticipation, et donc une dépense superfétatoire à travers les frais financiers de cet emprunt qui en résultent.

En l'espèce, en 2021, le cas s'est produit : des opportunités de marché ont conduit le Département à mobiliser de l'emprunt au-delà du strict nécessaire pour profiter de conditions extrêmement favorables.

De plus, le résultat global cumulé du Département fait d'ajustements techniques pour tenir compte des observations des commissaires aux comptes.

En 2021 avant ajustements techniques, les résultats étaient les suivants :

OBJET	INVESTISSEMENT 2021 (sans ajustement)	FONCTIONNEMENT 2021 (sans ajustement)	TOTAUX 2021 (sans ajustement)
RECETTES	210 693 009,75	622 160 576,47	832 853 586,22
Recettes réelles	62 537 013,65	571 102 301,87	633 639 315,52
Recettes d'ordre	83 952 349,14	51 058 274,60	135 010 623,74
Affectation (1068)	64 203 646,96		64 203 646,96
DEPENSES	230 264 466,55	527 969 174,05	758 233 640,60
Dépenses réelles	174 789 725,82	448 433 291,04	623 223 016,86
dépenses d'ordre	55 474 740,73	79 535 883,01	135 010 623,74
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 19 571 456,80	94 191 402,42	74 619 945,62
RESULTATS ANTERIEURS	64 203 646,96	30 882 945,13	- 33 320 701,83
Dépenses d'investissement (001)	64 203 646,96		
Recettes de fonctionnement (002)		30 882 945,13	
RESULTATS CUMULES	83 775 103,76	125 074 347,55	41 299 243,79

Ces demandes impactent de la façon suivante le résultat qui sera repris :

OBJET	INVESTISSEMENT 2021	FONCTIONNEMENT 2021	TOTAUX 2021
Correction d'erreur provision litiges et contentieux avant 2021	- 550 540,81		
Correction d'erreur provision CET avant 2021	- 1 443 301,61		
Correction d'erreur CNRACL avant 2021	- 259 286,87		
Correction d'erreur dépréciation de créances avant 2021	- 7 632 503,81		
RESULTAT DE CUMULES ACTUALISES	93 660 736,86	125 074 347,55	31 413 610,69
Reprise sur provision litige pour 2021 (CAC)		336 924,42	
reprise sur provision dépréciation de créances pour 2021 (CAC)		261 659,14	
reprise sur provision dépréciation de créances avant 2021 (CAC)	1 263 144,15		
RESULTAT DE CUMULES ACTUALISES	92 397 592,71	125 672 931,11	33 275 338,40

C'est ce dernier résultat qui sera affecté lors du budget supplémentaire 2021.

Comme les années précédentes, il est proposé d'affecter le résultat global de fonctionnement à la stricte couverture du déficit d'investissement

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré, le Conseil départemental

**Décide
à l'unanimité
des suffrages exprimés**

Le Président du Conseil départemental s'étant retiré de l'assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément aux dispositions de l'article L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- d'adopter le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental relatif au : "Compte administratif 2021-Budget principal" dont les résultats, qui seront repris au budget supplémentaire 2022, sont les suivants en mouvements budgétaires et concordent avec le compte de gestion 2021 du comptable public précédemment approuvé :

RESULTAT DU CA 2021 - BUDGET PRINCIPAL			
OBJET	INVESTISSEMENT 2021	FONCTIONNEMENT 2021	TOTAUX 2021
RECETTES	210 693 009,75	622 160 576,47	832 853 586,22
Recettes réelles	62 537 013,65	571 102 301,87	633 639 315,52
Recettes d'ordre	83 952 349,14	51 058 274,60	135 010 623,74
Affectation (1068)	64 203 646,96		64 203 646,96
DEPENSES	230 264 466,55	527 969 174,05	758 233 640,60
Dépenses réelles	174 789 725,82	448 433 291,04	623 223 016,86
dépenses d'ordre	55 474 740,73	79 535 883,01	135 010 623,74
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 19 571 456,80	94 191 402,42	74 619 945,62
RESULTATS ANTERIEURS	64 203 646,96	30 882 945,13	- 33 320 701,83
Dépenses d'investissement (001)	64 203 646,96		
Recettes de fonctionnement (002)		30 882 945,13	
RESULTATS CUMULES	83 775 103,76	125 074 347,55	41 299 243,79
Correction d'erreur et ajustements comptables : dépenses d'investissement (001)	8 622 488,95		
Correction d'erreur et ajustements comptables : recette de fonctionnement (002)		598 583,56	
RESULTAT DE CLOTURE ACTUALISE	92 397 592,71	125 672 931,11	33 275 338,40
SOLDE DES RESTES A REALISER	-	-	-
Dépenses	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	92 397 592,71	125 672 931,11	33 275 338,40

Pour extrait conforme

Le Président du Conseil départemental



Sébastien LECORNU

Le Président du Conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L.3131-1 du code général des collectivités territoriales.

Date de réception par le représentant de l'Etat : 29/06/2022



A/R de la télétransmission : 027-222702292-20220624-100187-DE-1-1

MINISTRE DE L'INTERIEUR

Date d'affichage : 29/06/2022

Détail du vote

36 pour :

Mme Stéphanie AUGER, Mme Karène BEAUVILLARD, M. Sylvain BONENFANT, Mme Colette BONNARD, M. Sylvain BOREGGIO, Mme Liliane BOURGEOIS, Mme Cécile CARON, M. Christophe CHAMBON, M. Gérard CHÉRON, Mme Françoise COLLEMARE, Mme Jocelyne DE TOMASI, Mme Catherine DELALANDE, Mme Angèle DELAPLACE, Mme Julie DESPLAT, M. Frédéric DUCHÉ, Mme Myriam DUTEIL, M. Thomas ELEXHAUSER, M. Michel FRANÇOIS, Mme Florence GAUTIER, M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD, M. Nicolas GRAVELLE, M. Xavier HUBERT, M. Daniel JUBERT, Mme Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Mme Chantale LE GALL, M. Jean-Pierre LE ROUX, M. Jean-Paul LEGENDRE, Mme Diane LESEIGNEUR, M. Manuel ORDONEZ, Mme Micheline PARIS, M. Thierry PLOUVIER, M. Alexandre RASSAËRT, Mme Martine SAINT-LAURENT, M. Marcel SAPOWICZ, Mme Marie TAMARELLE-VERHAEGHE, Mme Marie-Lyne VAGNER.

7 abstentions :

Mme Nathalie BETTON, M. Francis COUREL, Mme Maryannick DESHAYES, M. Marc-Antoine JAMET, Mme Janick LÉGER, M. Arnaud LEVITRE, M. Mickael ONO DIT BIOT.

3 n'ont pas pris part au vote :

M. Sébastien LECORNU, M. Pascal LEHONGRE, Mme Anne TERLEZ.